



Exercice clos le 31 décembre

2013

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX

SA NEXTEDIA

16 rue du Dôme
92 100 BOULOGNE BILLAN COURT

S.A. NEXTEDIA

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **NEXTEDIA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SIÈGE SOCIAL : NIORT

Technopole Venise Verte
Rue Euclide, BP B421
79024 NIORT Cedex 9

Tél. : 05 49 32 49 01
Fax : 05 49 32 49 17

FONTENAY-LE-COMTE

3B rue de la Capitale du Bas Poitou
BP 20173
B5203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex

Tél. : 02 51 69 06 10
Fax : 02 51 69 96 07

FUTUROSCOPE

Téléport 1 - @ 7 bis
Avenue de Galilée, BP 10115
B6961 FUTUROSCOPE Cedex

Tél. : 05 49 49 49 10
Fax : 05 49 49 01 54

LA ROCHE-SUR-YON

52 rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment A, BP 409
B5010 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. : 02 51 62 22 01
Fax : 02 51 62 20 43

PARIS

69 rue La Boétie
75008 PARIS
Tél. : 01 58 36 09 45
Fax : 01 58 36 09 46



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Engagement financier hors bilan » relative au litige opposant votre société avec la Jyske Bank.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable du choix de principe de continuité d'exploitation eu égard notamment à la décision de restructuration et au projet d'augmentation de capital tels qu'ils sont décrits dans l'annexe « Règles et méthodes comptables ».
- La note figurant à la page 38 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites et des informations s'y rapportant, données dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable des hypothèses sous tendant l'établissement des prévisionnels utilisés pour les tests de dépréciation ;
- Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable des opérations de fusion tel que cela est mentionné dans la partie « faits marquants : 3 - fusion et scission » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Niort, le 28 avril 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' shape with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending upwards from the top of the 'T'.

Thierry DROUIN